



L'état ne respect pas mon contrat de travail, que faire?

Par **thibault2604**, le **08/09/2011** à **19:45**

Bonjour,

Je me permets aujourd'hui de vous poser quelques questions sur un problème liée à une formation proposée par le pôle emploi (AFPR) d'une durée de 400 Heures à 35H semaines

Sur ce contrat il est bien stipulé que je devais gagner:

1920€ net concernant l'organisme interne

128€ net concernant l'organisme externe

soit un total de : 2048€ NET

Seulement, je n'ai reçu à ce jour, que 1500€ NET.

-J'ai écrit une lettre au directeur du Pôle emploi et m'a répondu complètement à côté.

-J'ai écrit au médiateur du Pôle emploi et m'a répondu au bout de 1.5 mois et complètement à côté également.

-Je suis aller voir en personne l'adjoint du directeur du Pôle emploi et devais me tenir au courant, à ce jour toujours aucune réponse depuis 2 mois.

Le problème, c'est que lorsque j'ai signé mon contrat, la personne qui ma fait mon contrat c'est

trompé, elle penser que j'avais travailler un nombre d'heures suffisant pour percevoir les 2048€ et ma induit en erreur par la même occasion car je ne connaissait pas les barème.

Quand je leur demande réparations, il ne veulent pas, alors que le contrat est bien clair.

QUE FAIRE SVP!!!

ais-je une chance? car j'ai le contrat comme pièce sérieuse, nul ne peut aller à l'encontre d'un contrat de travail.

Je vous joint mon contrat :

<http://imageshack.us/photo/my-images/706/lastscangw.jpg/>

<http://imageshack.us/photo/my-images/849/lastscand.jpg/>

merci à vous

cdlt à tous